

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 13 février 2025

Liste des délibérations publiée le 21 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

11

**Affectation anticipée
du résultat 2024
au budget principal 2025**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNAL (pouvoir à Mme CHOMEL de VARAGNES jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et M. BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), DUPUIS (pouvoir à Mme BAZAILLE), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

Monsieur ESCOFFIER, Adjoint au Maire, explique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est possible de procéder à une affectation anticipée des résultats 2024 au Budget Primitif 2025.

1. Détermination du résultat de fonctionnement 2024

Il est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2024 (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2023 reporté sur la section de fonctionnement (compte 002) :

Fonctionnement exercice 2024	
Recettes de fonctionnement	26 538 716,72 €
Dépenses de fonctionnement	- 24 609 090,97 €
Résultat net de fonctionnement de l'exercice 2024	1 929 625,75 €
Résultat de fonctionnement N-1 2023 reporté	2 134 292,35 €
Résultat de clôture 2024 FONCTIONNEMENT	4 063 918,10 €

L'excédent cumulé dégagé par la section de fonctionnement du budget principal 2024 s'établit ainsi à **4 063 918,10 €**. **Cet excédent sera affecté pour partie (2 269 747€) au BP 2025 en Recettes de fonctionnement reportées R002.**

2. Détermination du résultat d'investissement 2024 et du besoin de financement 2025 de la section d'investissement

Le résultat d'investissement 2024 est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice 2024 (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2023 reporté sur la section d'investissement (compte 001) :

Investissement exercice 2024	
Recettes d'investissement (dont 1068)	8 825 574,72 €
Dépenses d'investissement	- 8 744 060,22 €
Résultat net d'investissement de l'exercice 2024	81 514,50 €
Résultat d'investissement N-1 2023 reporté	195 869,52 €
Résultat de clôture 2024	277 384,02 €

L'excédent cumulé dégagé par la section d'investissement du budget principal 2024 s'établit ainsi à **277 384,02 €**. Cet excédent sera affecté au BP 2025 en Recettes d'investissement reportées R001.

De plus, lors de la clôture budgétaire les Restes à Réaliser 2024 sont constatés en dépenses et en recettes d'investissement. Ils s'élèvent à 2 064 060,27 € en dépenses et à 3 298 435,33 € en recettes. Le solde de ces RAR est alors positif pour + **1 234 375,06 €**.

Investissement Restes à Réaliser - exercice 2024	
Restes à réaliser recettes	3 298 435,33 €
Restes à réaliser dépenses	-2 064 060,27 €
Solde RAR 2024	1 234 375,06 €

Les écritures des RAR seront intégrées au Budget Supplémentaire 2025.

3. Affectations des résultats au BP 2025

Le besoin d'autofinancement de la section d'investissement est fixé à **1 794 171,10 €**.

Il est proposé d'affecter en recettes d'investissement 2025 sur le chapitre des dotations et réserve (nature 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé), la somme de 1 794 171,10 € qui sera déduite du résultat excédentaire de fonctionnement 2024.

Ainsi, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de la façon suivante :

- 1 794 171,10 € affectés au BP 2025 pour l'autofinancement (Chapitre 10 - Dotations)
- 2 269 747,00 € affectés en recettes de fonctionnement reportés (chapitre R002)

Ces écritures seront intégrées au budget 2025.

En complément, voici l'équilibre du budget primitif 2025 avec cette affectation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SENS	CHAPITRES	BP 2025
DÉPENSES	TOTAL DF	25 871 356,00 €
	R002	2 269 747,00 €
RECETTES	Autres recettes du BP 2025	23 601 609,00 €
	TOTAL RF	25 871 356,00 €
	EQUILIBRE	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
SENS	CHAPITRES	BP 2025
DÉPENSES	TOTAL DI	11 567 463,12 €
	R001	277 384,02 €
RECETTES	Nature 1068 Autofinancement	1 794 171,10 €
	Autres recettes du BP 2025	9 495 908,00 €
	TOTAL RI	11 567 463,12 €
	EQUILIBRE	0,00 €

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- REPORTER pour 277 384,02 € d'excédent d'investissement anticipé en recettes d'investissement R001,
- AFFECTER pour 1 794 171,10 € d'excédent de fonctionnement anticipé en excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (correspondant à l'autofinancement 2025),
- REPORTER pour 2 269 747,00 € d'excédent de fonctionnement anticipé en recettes de fonctionnement R002.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- REPORTE pour 277 384,02 € d'excédent d'investissement anticipé en recettes d'investissement R001,

- AFFECTE pour 1 794 171,10 € d'excédent de fonctionnement anticipé en excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (correspondant à l'autofinancement 2025),

- REPORTE pour 2 269 747,00 € d'excédent de fonctionnement anticipé en recettes de fonctionnement R002.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 18 février 2025